

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 7 AVRIL 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-02-27 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EMPLOIS – FERMETURE DE POSTE**

**DATE DE CONVOCATION : 31 MARS 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 12 AVRIL 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI C.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON E.), STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET T.), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET L.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022-02-28), LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2022.02.28), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM O.), LALEVEE Lucette (ayant la procuration de DICANDIA C.), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>COLLET Thierry, AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ORDITZ Jackie, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>Du début à la 2022-02-27 : 9 avis de procuration. De la 2022-02-28 à la fin : 10 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>Du début à la fin : 4 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Christine ASSFELD LAMAZE</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2022-02-27 : 54 Présents. De la 2022-02-28 à la fin : 53 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la fin : 63 VOTANTS</b>

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent du service communication, actuellement adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, a réussi le concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Sa nomination sur un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe est justifiée par la complexité et la technicité des missions exercées, évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire, développement des outils de communication interne et externe.

Lors du dernier conseil communautaire, il avait été indiqué que la fermeture d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe serait proposée après avis du comité technique. Ce poste étant pour l'instant resté ouvert et non pourvu dans l'attente de l'avis du comité technique, il convient uniquement de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les Décrets portant statut particulier des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 mars 2022,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **La fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2022.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX